

**C**ommentaire  
Par Gérald PAPY

## Le réveil salutaire d'Arusha

*La prochaine comparution de Georges Ruggiu devant le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPR) suscite, en Belgique, une réaction déçue de certaines familles des paras belges assassinés à Kigali le 7 avril 1994. Elles estiment que la présentation devant une juridiction nationale du citoyen belge ayant incité à la violence, y compris contre les Casques bleus, aurait davantage servi la recherche de la vérité dans le drame des paras. A l'instar de Gasana Ndobu (lire ci-contre), on peut comprendre cette amertume attisée par l'impossibilité qu'offre le règlement du TPR de se porter partie civile. On ne peut cependant pas appuyer la revendication des familles.*

*La justice belge a en l'occurrence appliqué, comme elle l'avait fait dans le cadre du dossier Théoneste Bagosora, la procédure de dessaisissement inscrite dans une loi de 1996 qui organise la coopération juridique avec les Tribunaux pénaux internationaux sur l'ex-Yougoslavie et sur le Rwanda. Or, les Etats ne peuvent que se plier à la résolution des Nations unies qui, en novembre 1994, a institué le TPR, dont la primauté sur les juridictions nationales est reconnue. D'un point de vue purement technique, toute réclamation à l'encontre du gouvernement belge est donc sans objet.*

*D'un point de vue moral, on regrette d'être contraint de rappeler que le Tribunal d'Arusha a été mis sur pied pour punir les responsables d'un génocide qui, en trois mois, a causé la mort de 500.000 à 1 million de personnes; que la Radio des Mille Collines a été, avant et pendant cette période, un des principaux "médiats du génocide"; et*

*que Ruggiu a été un des plus virulents propagandistes de la haine ethniste, antibelge, mais surtout et avant tout antitutsi.*

*On ne peut donc que se réjouir d'observer que le Tribunal international sur le Rwanda semble avoir enclenché la vitesse supérieure dans la chasse aux concepteurs, organisateurs et exécuteurs des massacres. Plusieurs observateurs des droits de l'homme soulignent que ce nouvel élan n'est pas étranger au coup de balai imposé par le nouveau Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qui, pour répondre aux dysfonctionnements apparus dans la juridiction d'Arusha, a opéré les licenciements et les réformes qui s'imposaient. La marche de la justice est parfois une question d'hommes. Un nouveau procureur général adjoint à Kigali, un nouveau greffier à Arusha ont redynamisé la machine judiciaire.*

*Dresser semblable constat à propos de la nomination de la canadienne Louise Arbour comme Procureur général serait faire offense au travail méritoire de son prédécesseur Richard Goldstone. Il reste que la première a pu bénéficier en ex-Yougoslavie comme en Afrique centrale d'un environnement politique plus favorable. L'engagement direct de la Sfor dans l'arrestation des criminels de Bosnie répond à un calendrier qui bute inéluctablement sur le retrait prévu des soldats américains à l'été 1998 et a été facilité par les changements de gouvernement en Grande-Bretagne et en France: Tandis que la collaboration nouvelle des Kenyans avec le TPR résulte d'un bouleversement de la donne géopolitique régionale. Tout est dans tout et...*